



Q1- Est-ce qu'une entreprise sociale peut bénéficier d'un financement dans le cadre de ce fonds ?

R1- Les entreprises, y compris sociales, peuvent bénéficier de ce fonds à condition de répondre aux critères d'éligibilité.

Q2- Quels sont les chiffres d'affaires à insérer dans le formulaire ?

R2- Merci d'insérer le chiffre d'affaires de chacune des 2 dernières années (2018 et 2019). Si vous n'avez pas encore clôturé les comptes pour l'année 2019, vous pouvez indiquer les chiffres d'affaires des années 2017 et 2018. Merci de calculer le chiffre d'affaires moyen sur 2 années choisies en selon la formule (chiffre d'affaires année 1 + chiffre d'affaires année 2) divisé par 2

Q3- Est-ce qu'une entreprise ne répondant pas à tous les critères d'éligibilité peut quand même postuler? Peut-on soumettre un dossier dans le cas où un partenaire répond aux critères d'éligibilité alors que le demandeur n'y répond pas ?

R3- Non, le demandeur doit répondre obligatoirement à tous les critères demandés. (Voir les lignes directrices de l'appel).

Q4- Est-ce que les maisons d'édition et les radios sont éligibles pour ce fonds ?

R4- Oui, à conditions qu'elles répondent aux critères d'éligibilité du fonds.